

Canada

Province de Québec

M.R.C. des Appalaches



Municipalité de Kinnear's Mills

AVIS PUBLIC

Avis public est, par la présente donné par la soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills :

Le règlement numéro 476 modifiant le règlement numéro 429 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 a été adopté par le Conseil municipal à sa réunion ordinaire du 2 mai 2016.

Donné à Kinnear's Mills, ce 3 mai 2016.

Claudette Perreault, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Claudette Perreault, directrice générale de la Municipalité de Kinnear's Mills, 120, rue des Églises, certifie sous serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du code municipal.

Signé à Kinnear's Mills à 8 h 45 ce 3 mai 2016.

Signé : Claudette Perreault

Claudette Perreault, directrice générale